

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017**

DATE DE CONVOCATION : 21 JANVIER 2017 DATE D’AFFICHAGE : 21 JANVIER 2017

L’an deux mille dix sept, le 26 janvier à 20 heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël DURAND, Maire.

Etaient présents :

Mme L. AYRAL, Adjointe
MM et Mmes, A. BERTRAND, M. CHARRON, Jérôme DURAND, M. LECLERC, C. MICHEL,
A. OUDOT DE DAINVILLE, R. SIMONEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

F. FOUREAU (pouvoir Jérôme DURAND)

Absent : T. VILLETTE (démission)

Nombre de conseillers :

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 10

Madame Lydie AYRAL a été élue Secrétaire

Le Compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé à l’unanimité des membres présents

Le Maire propose à la suite de l’élection du nouvel Adjoint de procéder à la mise à jour des commissions et des délégués. Cet ajout à l’ordre du jour est approuvé par la totalité des membres présents.

1 / ELECTION D’UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DU 1ER ADJOINT AU MAIRE

1.1 ELECTION D’UN NOUVEL ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 28 mars 2014 relative à l’élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à deux,
Vu la lettre de démission de M. Thierry VILLETTE des fonctions de 1er Adjoint au Maire et de Conseiller municipal adressée à M. le Préfet et acceptée par le représentant de l’Etat,
Monsieur le Maire propose à l’assemblée de procéder au remplacement de M. Thierry VILLETTE, par l’élection d’un nouvel Adjoint au Maire.

DEMANDE aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer :

- 1) sur le maintien du nombre d’adjoints à deux conformément à la délibération du 28 mars 2014,
- 2) sur le rang qu’occupera le nouvel adjoint, à savoir :
 - il prendra rang après l’autre Adjoint,
 - toutefois, le Conseil municipal peut décider qu’il occupera, dans l’ordre du tableau, le même rang que l’élus dont le poste est devenu vacant (art.L2122-10 du CGCT)
- 3) pour désigner un nouvel Adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- 1) de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à deux ;**
- 2) que la 2^{ème} Adjointe élue le 28 mars 2014 avancera d'un rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu.**

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des Adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Lydie AYRAL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Après un appel à candidature, deux candidats se présentent (M. CHARRON et M. LECLERC) et il est procédé au déroulement du vote.

1er tour du scrutin

Sous la présidence de M. Joël DURAND, Maire, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : **10**
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral) : **0**
- d) Nombre de suffrages blanc : **1**
- d) Nombre de suffrages exprimés : **9**
- e) Majorité absolue : **6**

NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS

M. CHARRON : 7

M. LECLERC : 2

M. CHARRON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **2^{ème} Adjoint**, et a été immédiatement installé.

1.2 INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants,
Considérant l'élection du nouvel adjoint au 2ème rang du tableau des Adjoints,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,
Considérant le montant de l'indemnité brute mensuelle au taux de 6,6 % de l'indice 1015 fixé par l'article L.2123-24 du CGCT représentant 252,40 euros brut mensuel au 01/07/2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité et avec effet immédiat :

Que le nouvel Adjoint au Maire, comme la 1^{ère} Adjointe au Maire, percevra une indemnité brute mensuelle au taux de 6,6 % de l'indice 1015 fixé par l'article L.2123-24 du CGCT représentant 252,40 euros brut mensuel au 01/07/2016.

2 / MISE A JOUR DES COMMISSIONS COMMUNALES

Vu la délibération du 9 avril 2014 approuvant le tableau des Commissions communales,
Considérant les mises à jour à y effectuer,
Considérant les candidatures proposées,

La Commission Finances est remplacée par la Commission Finances et Administration générale

La Commission CCAS est remplacée par la Commission Action Sociale

La Commission Caisse des écoles est supprimée

<p style="text-align: center;">COMMISSION DES FINANCES/ADMINISTRATION GENERALE</p> <ul style="list-style-type: none">- M DURAND Joël- Mme AYRAL Lydie- M. CHARRON Michel- M. FOUREAU Franck	<p style="text-align: center;">COMMISSION COMMUNICATION ET INFORMATION</p> <ul style="list-style-type: none">- M. DURAND Joël- M. BERTRAND Arnaud- Mme SIMONEAU Réjane	<p style="text-align: center;">COMMISSION ACTION SOCIALE</p> <ul style="list-style-type: none">- M. DURAND Joël- Mme AYRAL Lydie- Mme SIMONEAU Réjane- M. BONGAGE Jean- Mme BRUYANT Cécile- Mme DURAND Jeannine
	<p style="text-align: center;">COMMISSION DES FETES ET CEREMONIES</p> <p style="text-align: center;">l'ensemble du Conseil municipal</p>	<p style="text-align: center;">COMMISSION LISTE ELECTORALE BAUX RURAUX ET DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE</p> <ul style="list-style-type: none">- M. DURAND Joël- M. MICHEL Claude- M. DURAND Jérôme- M. BRUYANT Denis
<p style="text-align: center;">COMMISSION SCOLAIRE ET RPI</p> <ul style="list-style-type: none">- M. DURAND Joël- Mme AYRAL Lydie- M. CHARRON Michel- Mme OUDOT DE DAINVILLE Anne- Mme SIMONEAU Réjane	<p style="text-align: center;">COMMISSION DE LA LISTE ELECTORALE</p> <ul style="list-style-type: none">- M. DURAND Joël- Mme SIMONEAU rep. Préfet- M. BONGAGE rep. Trib Grande Inst.	<p style="text-align: center;">COMMISSION URBANISME PLU ET TRAVAUX</p> <ul style="list-style-type: none">- M. DURAND Joël- M. CHARRON Michel- M. DURAND Jérôme- M. FOUREAU Franck- M. LECLERC Michel- M. MICHEL Claude- M. LECUYER Olivier
<p style="text-align: center;">COMMISSION SECURITE ET ENVIRONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none">- M. DURAND Joël- M. BERTRAND Arnaud- M. CHARRON Michel- M. FOUREAU Franck- M. RENAUD Jean-Claude	<p style="text-align: center;">COMMISSION JEUNESSE SPORT ET LOISIRS</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme AYRAL Lydie- M. BERTRAND Arnaud- M. DURAND Jérôme- Mme OUDOT DE DAINVILLE Anne- M. MASSOT Ludovic	<p style="text-align: center;">COMMISSION APPEL D'OFFRE ET MARCHES</p> <ul style="list-style-type: none">- M. DURAND Joël- M. CHARRON Michel- M. FOUREAU Franck- M. MICHEL Claude
<p style="text-align: center;">COMMISSION IMPOTS DIRECTS</p> <ul style="list-style-type: none">- M. DURAND Joël- M. DURAND Jérôme- M. FOUREAU Franck- Mme AYRAL Lydie- M. CHARRON Michel- M. REMANT Thierry		

Considérant que la 1^{er} Adjointe au Maire prendra la responsabilité des commissions « Finances et administration générale », « Action sociale », « Scolaire et RPI », « Jeunesse, sport et loisirs ».

Considérant que le 2^{ème} Adjoint au Maire prendra la responsabilité des commissions « Sécurité et environnement », « Urbanisme, PLU et travaux », « Commission d'appel d'offre et marchés ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, par 1 ABSTENTION, 9 voix POUR et avec effet immédiat :

La mise à jour effectuée sur le tableau des Commissions communales.

3 / MISE A JOUR DES DELEGUES

Vu la délibération du 9 avril 2014 approuvant la liste des délégués titulaires et suppléants aux différentes instances,

Considérant les mises à jour à y effectuer,

Considérant les candidature proposées,

<p style="text-align: center;"><u>CCPH</u> COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS</p> <p>- M. DURAND Joël – Titulaire - Mme AYRAL, 1^{ère} Adj – Suppléante</p>	<p style="text-align: center;"><u>SIAFO</u> SYNDICAT ASSAINISSEMENT FLEXANVILLE OSMOY</p> <p>- M. LECLERC, - Titulaire - M. FOUREAU – Titulaire - M. DURAND Joël, - Suppléant - M. CHARRON - Suppléant</p>	<p style="text-align: center;"><u>SIDOMPE</u> SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ORDURES MENAGERES ET LA PRODUCTION D'ENERGIE</p> <p>- M. LECLERC – Titulaire - Mme OUDOT DE DAINVILLE - suppléante</p>
<p style="text-align: center;"><u>SIEED</u> Syndicat Intercommunal de l'Evacuation et Elimination des Déchets</p> <p>- M. LECLERC – Titulaire - Mme OUDOT DE DAINVILLE - suppléante</p>	<p style="text-align: center;"><u>SIRYAE</u> Syndicat Intercommunal de la Région Yvelines pour l'Adduction de l'Eau</p> <p>- M. DURAND Jérôme – Titulaire - Mme SIMONEAU – Suppléante</p>	<p style="text-align: center;"><u>SMTS</u> Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires (Mantes Maule Septeuil)</p> <p>- Mme AYRAL, Titulaire - M. BERTRAND – Titulaire - M. DURAND Jérôme - Suppléant - Mme OUDOT DE DAINVILLE - Suppléante</p>
<p style="text-align: center;"><u>SITTER</u> Syndicat Intercommunal du Transport des Elèves de la Région de Rambouillet</p> <p>- M. DURAND Joël - Titulaire - Mme. AYRAL – Titulaire - M. CHARRON - Suppléant - M. DURAND Jérôme - Suppléant</p>	<p style="text-align: center;"><u>SILY</u> Syndicat Intercommunal du Lycée de la Queue lez Yvelines</p> <p>- M. DURAND Jérôme - Titulaire - M. CHARRON – Suppléant</p>	<p style="text-align: center;"><u>SIVOM</u> Syndicat Intercommunal du Lycée de la Queue lez Yvelines (Collèges Orgerus et Houdan)</p> <p>- M. LECLERC - Titulaire - Mme SIMONEAU – Titulaire - M. DURAND Joël - Suppléant - M. BERTRAND - Suppléant</p>
<p style="text-align: center;"><u>SIERO</u> Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région d'Orgerus</p> <p>- M. DURAND Joël - Titulaire - M. LECLERC – Titulaire - M. DURAND Jérôme – Suppléant - M. MICHEL, Suppléant</p>		

La séance est levée à 20h55

OSMOY, le 27 janvier 2017
Le Maire,
Joël DURAND.

AYRAL L.	LECLERC M.
BERTRAND A.	MICHEL C.
CHARRON M.	OUDOT DE DAINVILLE A.
DURAND Jérôme	SIMONEAU R.
DURAND Joël	FOUREAU Franck (pouvoir Jérôme DURAND)